

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres		<i>Séance du 13 octobre 2016</i>
		<i>Compte-rendu affiché le 21 octobre 2016</i>
art. 16 Code Municipal :	35	<i>Date de convocation du Conseil Municipal : 6 octobre 2016</i>
en exercice :	35	<i>Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35</i>
qui ont pris part à la délibération	34	<i>Président : Mme Véronique SARSELLI Secrétaire : M. ASTIER Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général des Services</i>

OBJET

15

**ORGANISATION
D'UN RAID SPORTIF**

*Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE (pouvoir à
M. AKNIN pour le rapport 1), GILLET, GIORDANO, AKNIN,
MOUSSA (pouvoir à Mme GOUBET pour le rapport 1),
BARRELLON, BOIRON, GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU,
LOCTIN, CAUCHE, DUMOND, PATTEIN, FUSARI, NEGRO,
RODRIGUEZ, VILLARET, GRÉLARD, ALLES, ASTIER,
ELEFATHERATOS, ISAAC-SIBILLE, CAMINALE, VALENTINO,
COSSON, PIOT, LATHUILIÈRE, PONTVIANNE,*

*Membres excusés : MM. BAVOZET (pouvoir à
M. RODRIGUEZ), NOUHÈN (pouvoir à Mme FUSARI),
MOMIN (pouvoir à M. DUMOND), ASTRE (pouvoir à
Mme BOIRON), COATIVY, TULOUP (pouvoir à
Mme ELEFATHERATOS).*

M. VINCENS-BOUGUEREAU, Adjoint au Maire, envisage la création d'un raid multi-sports, course en équipe combinant un enchaînement d'activités physiques et sportives organisées autour d'un projet de déplacement. Le parcours se fait essentiellement en course d'orientation.

Ce type d'épreuve favorise la convivialité et est adaptée à tous les niveaux de pratiques, du débutant au sportif confirmé ; c'est un sport complet qui allie l'endurance à l'aspect stratégique.

Par la création de ce raid, ce sont les objectifs suivants qui sont poursuivis :

- promouvoir le sport et fédérer le tissu associatif fidésien,
- animer le territoire, développer une image dynamique et attractive en créant une identité sportive de la commune,
- faire connaître Sainte-Foy-lès-Lyon, au sein de la Métropole, des départements voisins.

L'ORGANISATION :

Le Raid est une course en équipe. Le principe consiste à effectuer à plusieurs le plus rapidement possible un parcours en participant à des épreuves sportives, disséminées sur le territoire. Des épreuves ouvertes à tous les niveaux de pratique seront proposées : sportif confirmé et pratiquant de loisirs.

Trois types de parcours seront mis en place :

- le raid défi : un enchaînement d'épreuves sur une durée de 4 à 5 heures environ pour les sportifs confirmés,
- le raid découverte : déclinaison du raid défi sur une durée plus courte d'environ 2 à 3 heures à destination des sportifs souhaitant découvrir ce type d'épreuves,
- le raid familles : ouvert aux enfants accompagnés d'un adulte pour découvrir différents sports sous forme ludique et sans classement.

LES ÉCHÉANCES :

L'organisation de cette épreuve est prévue pour sa 1ère édition le dimanche 25 juin 2017. Elle a vocation à être renouvelée chaque année.

LE PARTENARIAT :

Cet événement est un projet collectif interne mobilisant les services de la ville, au 1^{er} rang desquels le service des sports.

C'est également un projet de territoire dans l'objectif de développer une collaboration étroite avec les associations fidésiennes.

Ce projet a été présenté en comité directeur de l'office municipal des sports, qui comme le prévoit ses statuts, a pour objectif de promouvoir toute action en faveur du développement du sport.

Un partenariat plus étroit est noué avec l'association Crapahut qui est chargée notamment d'élaborer une carte d'orientation générale de la commune. Cette carte servira de support au Raid sportif, mais au-delà elle sera utilisée pour la pratique de la course d'orientation par les scolaires (du collège à l'école élémentaire) et pour différentes animations.

TARIFS D'INSCRIPTION PAR ÉQUIPE :

- raid défi = 50 €,
- raid découverte = 30 €,
- raid familles = 10 €.

Le budget prévisionnel de cette action est de 18 000 €. Une recherche de mécénat est prévue pour financer ce projet.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver ce projet tel qu'exposé,
- d'approuver les tarifs d'inscription ci-dessus,
- d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué aux sports à signer tout document afférent à la mise en place de ce projet,
- d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué aux sports à solliciter toute subvention.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à la majorité (1 abstention),
- APPROUVE le projet tel qu'exposé ci-dessus,

- APPROUVE les tarifs d'inscription indiqués ci-dessus,

- AUTORISE le Maire ou l'adjoint délégué aux sports à signer tout document afférent à la mise en place de ce projet,

- AUTORISE le Maire ou l'adjoint délégué aux sports à solliciter toute subvention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI